



# Le site caf.fr

# se réinvente !



Le 14 mai 2022, le site caf.fr a évolué afin de mieux correspondre aux nouveaux besoins des utilisateurs.

Nous souhaitons également répondre aux attentes des professionnels, avec une nouvelle présentation de l'espace Partenaire et des rubriques repensées pour être au plus proche de vos besoins.

## Quelles sont les principales évolutions de l'espace Partenaire ?

### Ce qui change

- > Un accès direct pour les partenaires d'accueil, les bailleurs et les professionnels de la petite enfance avec une page d'accueil plus adaptée ;
- > Une rubrique « actualité » plus développée ;
- > Toutes les aides et dispositifs de la Caf par domaine d'intervention.

### Ce qui ne change pas

- > l'accès à l'espace connecté Mon-Compte Partenaire ;
- > les démarches ;
- > l'adresse.

## Et pour les allocataires ?

### Ce qui change

- > Une présentation (couleurs, graphismes, rubriques...) revue pour une navigation plus simple ;
- > La saisie du code postal afin d'accéder à des informations personnalisées ;
- > L'accès à toutes les aides de la Caf et toutes les informations sur les aides et démarches regroupées dans une seule et même rubrique.

### Ce qui ne change pas

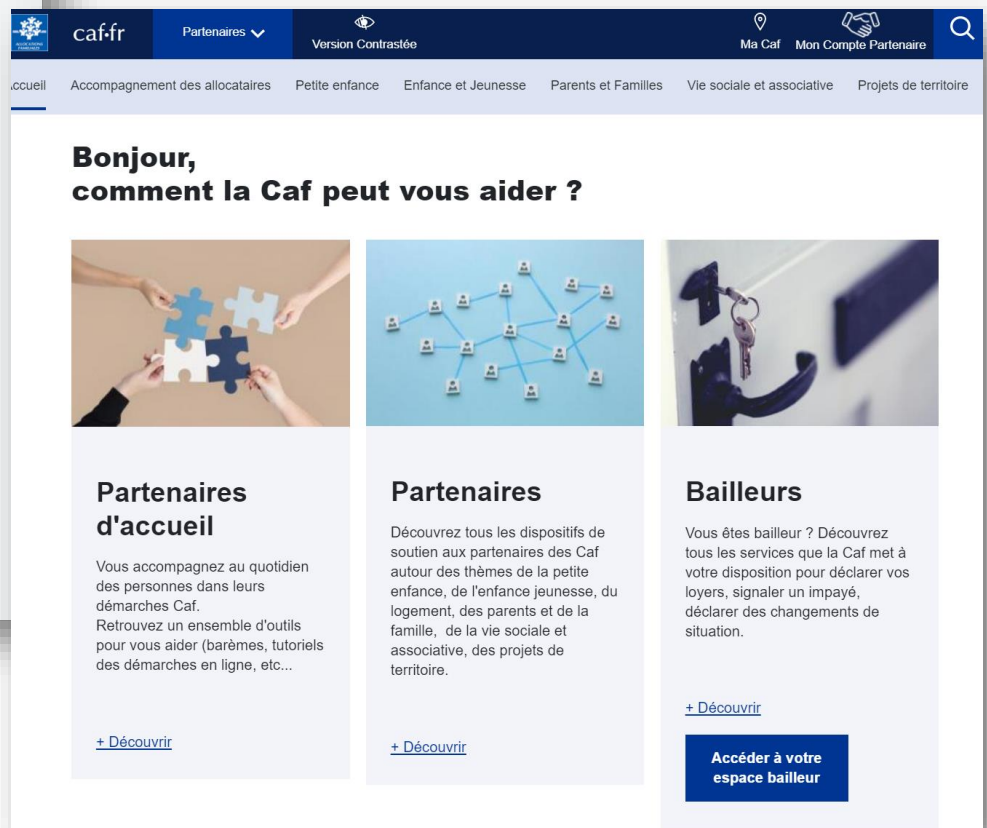
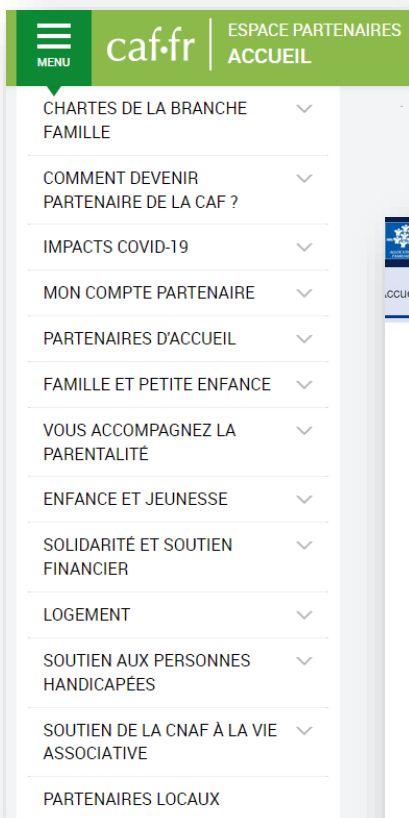
- > l'accès à l'espace connecté Mon-Compte ;
- > les démarches ;
- > l'adresse.

# Que deviennent les informations de l'espace Partenaire ?

L'espace partenaire a été retravaillé tant dans ses visuels que dans son arborescence. Sa navigation est ainsi plus intuitive. Les informations de l'ancien caf.fr ont toutes été basculées sur le nouveau site.

Vous pouvez dorénavant accéder aux informations par une entrée « type de partenaire » :

- Les partenaires d'accueil : les partenaires qui accompagnent directement des allocataires ;
- Les partenaires : les partenaires d'action sociale qui gèrent des structures ou services aux familles ;
- Les bailleurs.



Vous pouvez également accéder aux informations de l'espace par une entrée « thématique » :

- La petite enfance ;
- L'enfance et jeunesse ;
- Les parents et familles ;
- La vie sociale et associative ;
- Les projets de territoire.

## Nos domaines d'intervention

Vous êtes une association, une collectivité territoriale, une structure... Choisissez la thématique qui vous concerne pour découvrir les dispositifs de soutien proposés par la Caf



### Petite enfance

- Etablissement d'accueil du jeune enfant
- Garde à domicile
- Relais petite enfance
- Assistantes maternelles
- Maison d'assistantes maternelles
- Lieu d'accueil enfant parent

[Consulter](#)



### Enfance et jeunesse

- Accueil de loisirs sans hébergement
- Contrat local d'accompagnement à la scolarité
- Prestation de service jeunes
- Promeneurs du Net
- Foyer de jeunes travailleurs
- Bafa

[Consulter](#)



### Parents et Familles

- Ludothèques
- Aide à domicile
- Médiation familiale
- Espaces de rencontre

[Consulter](#)



### Vie sociale et associative

- Centres sociaux
- Espace de vie sociale
- Soutien à la vie associative

[Consulter](#)



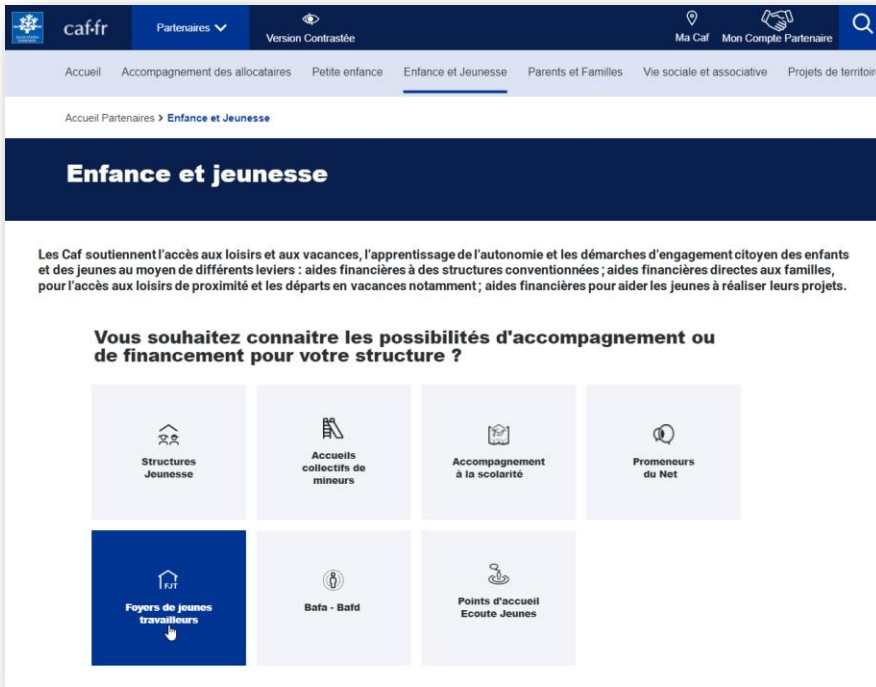
### Projets de territoire

- Schéma départemental des services aux familles
- Convention Territoriale Globale

[Consulter](#)

# Comment sont organisées les pages ?

Le site est simplifié avec des visuels facilement identifiables. Les textes se veulent également plus clairs et synthétiques avec des informations structurées.



## En quelques mots

L'accès à un logement autonome constitue une étape clé dans la vie des jeunes. Pour répondre à cet enjeu, les foyers de jeunes travailleurs (Fjt) proposent aux jeunes âgés de 16 à 25 ans en activité ou en voie d'insertion sociale et professionnelle (apprentis, salariés, en formation, en recherche d'emploi...) des logements abordables et un accompagnement adapté à leur situation. Ils contribuent ainsi à l'autonomisation des jeunes et encouragent la mixité sociale.

Les Caf soutiennent financièrement les deux fonctions principales des Fjt :

- la fonction logement des Fjt par des prestations légales (aides au logement) qui viennent en aide aux jeunes résidents ;
- la fonction socio-éducative par une prestation de service financée par l'action sociale des Caf.



### Pour qui ?

Les foyers de jeunes travailleurs (Fjt)



### Quoi ?

Un financement à hauteur de 30 % des salaires des personnels socio-éducatifs qualifiés, d'une partie des salaires des personnels associés et des agents de direction, dans la limite d'un plafond calculé annuellement par la Cnaf.



### Quelles conditions ?

Respect du cadre réglementaire en vigueur et Présentation d'un projet socio-éducatif répondant aux exigences de la circulaire nationale Ps Fjt



## En quelques chiffres

Les Caf financent plus de 50 000 places en Foyers de Jeunes Travailleurs, dans plus de 500 structures réparties sur le territoire national.

## 🔍 Pour aller plus loin :

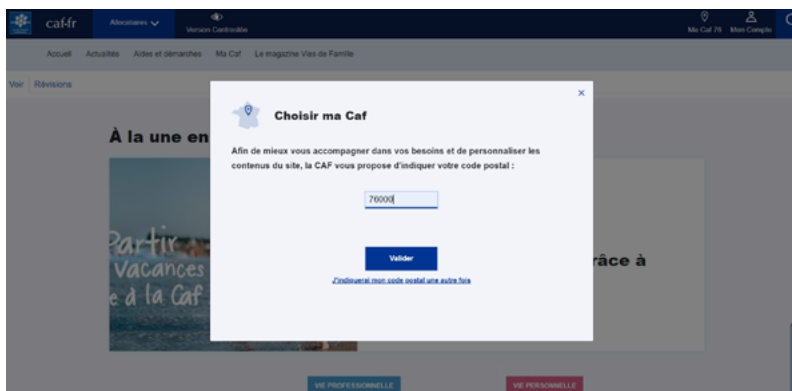
La circulaire encadrant la Prestation de Service Fjt

[Télécharger la circulaire](#)

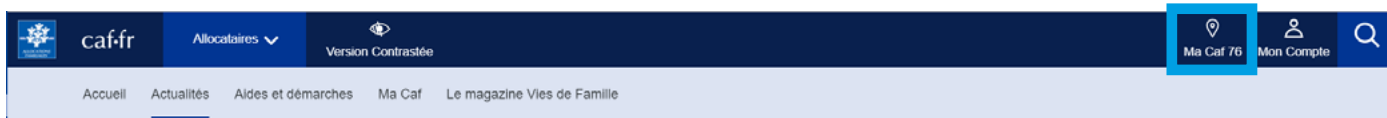
## L'accès à vos pages locales

Pour accéder à vos pages locales, la [géolocalisation](#) est nécessaire.

- > Dès votre première connexion au site, un pop-up s'ouvre afin d'[insérer votre code postal](#).



- > vous pouvez également insérer votre code postal dans la barre d'accueil.



Pour accéder aux [pages nationales des partenaires](#),

- > Choisissez «[Partenaires](#)» dans le menu déroulant.



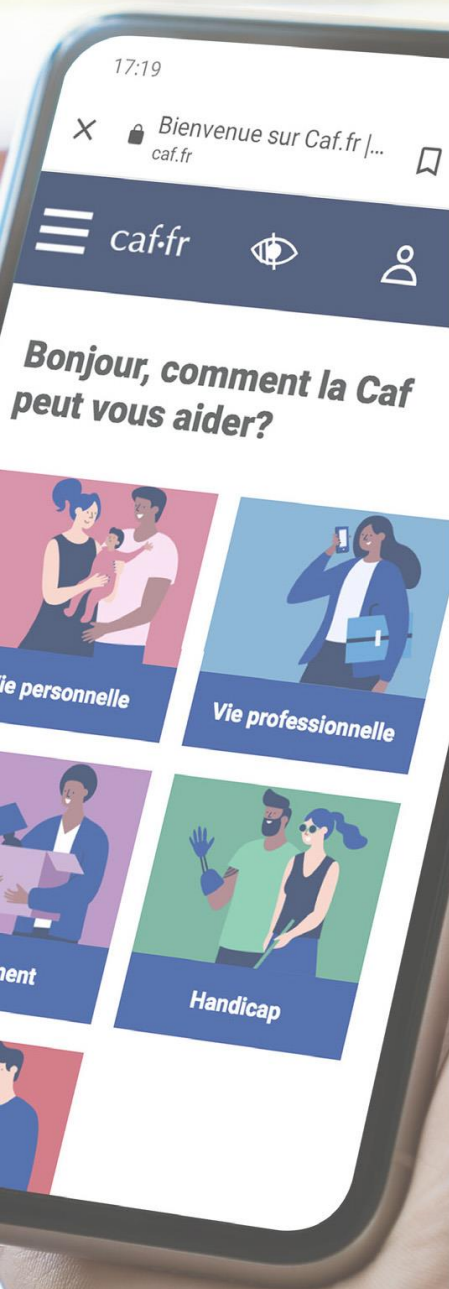
Bonjour,  
comment la Caf peut vous aider ?

Pour accéder aux [pages locales des partenaires](#),

- > Choisissez «[Partenaires locaux](#)» dans le menu (la géolocalisation est nécessaire).



Bonjour,  
comment la Caf peut vous aider ?



**Le nouveau caf.fr,  
chacun s'y retrouve !**

Plus d'informations sur  
**[www.caf.fr](http://www.caf.fr)**

